

Assemblée Générale 2003

A.G. du 9 février 2003

Les adhérents de l'AAPPMA « Le Pêcheur du Val Maubuée » ont tenu leur 25ème Assemblée Générale le dimanche 9 février 2003 au LRC des Trophées à NOISIEL.

Étaient présents : les Membres du Bureau

M. Christian LEJEUNE, Président
M. Roger CLEMENT, Président d'Honneur
M. Jacques JUPILLAT, Vice-Président
Mme Monika ROLLING, Secrétaire
Mme Sergine CLEMENT, Secrétaire Adjointe
Mme Pascale SABOTIER, Secrétaire Adjointe (Bussy St Georges)
M. Yannick TROCHON, Secrétaire Adjointe (Bailly Romainvilliers)
M. Patrick DARCHAMBEAU, Trésorier
M. Alain GUILLOZ, Garde-pêche
M. William THERIN, Garde-pêche
M. Christophe AUGER, Responsable concours
M. David CHALVET, Responsable concours

De nombreuses personnalités :

M. Alain MARTINS, Vice-Président du SAN du Val Maubuée, en charge des étangs
Mme Marie-Pierre KEREBEL, Responsable du suivi des étangs du SAN
M. Christophe SCHMIDT, Service de la SFDE
M. Bernard HERNANDEZ, Président de la Goujonnette de Chelles
M. Michel CONSTANTIN, Président de la Noquette de Vaires
M. DEPLANQUE, Président du Challenge Lucien Robert
M. Sébastien DETHIER, Garde-pêche du CSP

Excusés :

Mme Chantal BRUNEL, Député
M. Daniel VACHEZ, Maire de NOISIEL

Le Président remercie toutes les personnes présentes et demande une minute de silence en hommage à nos amis disparus au cours de l'année écoulée.

Le Président présente le nouveau bureau élu le 1er décembre 2002. Sont également délégués auprès de la Fédération : Christian LEJEUNE, Patrick DARCHAMBEAU et Roger CLEMENT, en qualité de titulaires, Jacques JUPILLAT et Christophe AUGER, en qualité de suppléants.

Le Président remercie les adhérents de leur confiance et confirme qu'il mettra tout en œuvre dans ses fonctions pour continuer et améliorer tout ce qui sera à faire pour les pêcheurs.

Le compte-rendu de l'Assemblée Générale 2002, lu par Monika ROLLING, Secrétaire, et le compte-rendu financier, lu par Patrick DARCHAMBEAU, Trésorier, ont été approuvés à l'unanimité.

A la suite de l'obtention de la gestion d'étangs à Bussy St Georges et à Magny le Hongre, l'Association propose de modifier son intitulé qui, sous réserve de l'accord de la préfecture, se nommera « Le Pêcheur de Marne la Vallée » et prendra effet le 1er janvier 2004. Les participants ont approuvé à l'unanimité.

Empoissonnements de l'année

Cette année, l'Association a conservé le même principe des étangs à thème que l'an passé. Les quantités de poissons lâchés sont les suivantes :

50 kgs d'anguilles

420 kgs de brochets

326 kgs de carassins

491 kgs de gardons

201 kgs de tanches

1000 kgs de truites

Le 6 février 2003, il a été déversé dans les étangs de la Madeleine et de la Soubriarde des sandres et des gardons et le 12 février 2003 un autre lâché aura lieu, soit un total pour ces deux dates de :

187 kgs de sandres

500 kgs de gardons

Initiation à la pêche

Deux sessions d'initiation à la pêche auront lieu en 2003, l'une à Bussy St Georges, l'autre à Magny le Hongre.

Cette année, nous continuerons les forums que nous avons tenus en 2002. Quatre forums seront donc organisés afin de promouvoir la pêche et de faire connaître l'Association. Ceux-ci auront lieu les 12 et 13 septembre 2003.

Dates à retenir pour les prochains concours

Dates	Types de concours	Lieux
22.03.2003	Pêche à la truite	Champs sur Marne
23.03.2003	Pêche à la truite	Serris
27.04.2003	Pêche au coup Torcy	étang du Val Maubuée
18.05.2003	Pêche à l'anglaise	étang du Val Maubuée
31.05.2003	Concours pour les moins de 16 ans	Magny le Hongre
01.06.2003	Concours pour les moins de 16 ans	Bussy St Georges
22.06.2003	Concours réservé aux Sociétaires	étang du Val Maubuée
27.07.2003	« Marathon chats » avec les bénévoles	étang du Val Maubuée
24.08.2003	« Marathon chats » avec les bénévoles	étang du Val Maubuée

Date d'ouverture de la pêche de 2ème catégorie

Trites du 22 mars au 5 octobre 2003
Brochets du 1er au 26 janvier et du 19 avril au 31 décembre 2003

Tarif des cartes de pêche

Carte ordinaire : **44 €**

Carte complète : **56 €**

Carte complète moins de 16 ans : **24 €**

Carte exemptée de taxe : **2 €**

Carte vacances : **28 €**

Carte journalière : **8 €**

Carte du Val Maubuée : **13 €**(inchangé)

Autres

Au cours de l'année, le SAN va entreprendre le curage de deux étangs : le Canal à Blondeau et la Mare d'Auvergne. M. MARTINS en explique le déroulement.

Les étangs de la Madeleine et de la Soubriarde ont été interdits à la pêche suite à une importante pollution. Ils seront ouverts à la pêche dès que la Municipalité de Croissy Beaubourg aura annulé son arrêté d'interdiction.

La parole est donnée aux participants qui souhaitent poser des questions.

Question d'un carpiste : pourquoi les autorisations de pêche de nuit ne peuvent-elles être requises ?

Réponse : le secteur de Marne la Vallée est en zone très urbanisée avec les étangs en bordure d'habitations, ce qui peut provoquer une nuisance. Un étang pourrait convenir à cette pêche, mais les carpistes sont réticents, car il est assez isolé.

Question de M. LEMAIRE : l'étang de l'Ecluse est très sale ; Il demande au SAN ce qui compte être fait pour endiguer la puanteur dans une anse de l'étang.

Réponse : Marie-Pierre KEREBEL du SAN précise que le problème est connu, des solutions sont en cours de recherche, soit remblayer cette anse, soit effectuer des curages plus rapprochés, etc ... pour empêcher le vent d'accumuler les déchets dans cette partie.

Question d'un pêcheur résidant à Roissy : quel est le statut exact du plan d'eau de Roissy ?

Réponse : cet équipement n'appartient pas au Val Maubuée. Le SAN a un périmètre de six communes qui ne comprend pas Roissy et Pontault. Roger Clément rappelle qu'une convention de rattachement de cet étang avait été demandée, il y a quelques années, mais n'a pas abouti.

Question : le permis de pêche est-il obligatoire pour tous les étangs ?

Réponse : Sébastien DETHIER du CSP explique la réglementation concernant les eaux libres et les eaux closes et précise qu'en eau libre, tout pêcheur est tenu de pêcher avec un permis de pêche. En eau close, la loi pêche ne s'applique pas. Seul le propriétaire du terrain peut autoriser la pêche sans permis.

Question : Peut-on éviter, au moment de la taille des arbres, que les branchages soient déversés dans les étangs, notamment ceux près de l'Arche Guédon ?

Réponse : Marie-Pierre KEREBEL précise que la taille des arbres incombe au service Espaces Verts du SAN. La SFDE, délégataire du SAN, et responsable de l'assainissement, fait des tournées d'inspection régulièrement sur les étangs. Cependant, Marie-Pierre KEREBEL avisera la SFDE de ce problème et préconise que tout pêcheur qui observe différentes nuisances en alerte le SAN ou l'association.

Question : que compte faire le SAN pour « désenvaser » certains étangs dont la profondeur n'est plus qu'à un mètre au lieu des 3 à 4 mètres à l'origine ?

Réponse : M MARTINS rappelle qu'il s'agit d'effectuer les curages dont il a

parlé précédemment en précisant, toutefois, que les sédiments et autres qui se déposent au fil du temps est un phénomène normal. Lors de ces curages, des analyses seront faites de ces sédiments et des traitements seront envisagés pour respecter la qualité de l'eau.

Christian LEJEUNE rappelle l'incident du boulanger qui, croyant bien faire, a déversé des quantités importantes de pain. Il faut interdire ce genre d'incident qui crée la pollution. Par ailleurs, il a constaté des saccages d'arbres, des débris de sacs d'amorces et de pique-nique laissés par les pêcheurs. Il déplore également le saccage par le feu de certains équipements, ce qui est inadmissible. Le SAN demande que la nature soit respectée par les pêcheurs qui sont les premiers à déplorer ces nuisances.

Question : la pêche au leurre est-elle permise et quand ?

Réponse : Sébastien DETHIER rappelle que la pêche au leurre est strictement interdite pendant la période spécifique de fermeture pour le brochet.

Question : que faire pour éviter l'arrivée de plus en plus fréquente des cormorans ?

Réponse : le problème a été soumis à l'association de chasse de la région pour trouver une solution pour l'amélioration des sites.

Question : certains pêcheurs rappellent qu'ils ne voient pas souvent le garde-pêche.

Réponse : Christian LEJEUNE précise que Alain GUILLOZ travaille encore et ne peut faire ses tournées aussi souvent qu'il le faudrait, c'est pourquoi, l'équipe a été renforcée par un deuxième garde-pêche (William THERIN).

Question : les pêcheurs trouvent qu'ils sont insuffisamment informés par l'association pour tout ce qui serait susceptible de les intéresser.

Réponse : Christian LEJEUNE rappelle que les dates des concours sont affichées et paraissent dans la presse. Quant au nettoyage des abords et les pêches marathon pour lesquels les bénévoles sont les bienvenus, les informations figurent dans « Les Lignes du Pêcheur ». Il suggère également aux pêcheurs qui ont un e-mail de poser leurs questions et de communiquer par Internet, soit auprès du Président, soit auprès du Trésorier ou de la Secrétaire qui pourront ainsi leur répondre plus rapidement.

Une liste de noms et d'adresses de pêcheurs bénévoles sera établie à la fin de la séance pour le nettoyage d'étangs : ramassage des poissons, tris, rejet dans les autres étangs.

Question : peut-on favoriser la reproduction de la zone de frai ?

Réponse : une réserve est faite à ce sujet ; cependant, Roger Clément explique qu'il y a quand même des problèmes de reproduction, notamment pour les carpes qui fraient dans les gravières.

Qualité de l'eau

Christian LEJEUNE informe que le SAN effectue deux campagnes de contrôle par an de la qualité de l'eau. Un bureau d'ingénierie est missionné pour ces contrôles. Les résultats d'analyse en laboratoire sont ensuite communiqués à Christian LEJEUNE.

L'étang de Champs sur Marne est toujours interdit à la pêche en raison d'une pollution qui est en cours de traitement.

Troc et Puce

Le Président expose l'idée d'une brocante réservée aux pêcheurs qui souhaiteraient vendre ou céder des articles de pêches. Un stand pourrait voir le jour à la brocante de Torcy en octobre prochain.

La séance se termine par la remise d'un trophée à Roger CLEMENT en hommage aux 24 ans de présence au sein de l'association dont il est resté Président d'honneur.

Le Président remercie l'ensemble des participants en leur souhaitant une bonne année de pêche et invite tous les pêcheurs à se retrouver au bord de l'eau, et donne rendez-vous à tous pour la prochaine Assemblée Générale qui aura lieu le deuxième dimanche de février 2004.

Tirage de la tombola

La séance a été levée à 12h30.